# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE. —NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 28 JUIN 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue de Chartres

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10
Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux semaines, ne sera considérée comme devenue obligatoire de la part de l'abonné, à moins qu'il n'ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.
ANNONCES. Une ligne de chaque langue, pour la première insertion $0 50
Insertions subséquentes, chacune 25
Une ligne de chaque langue, pour un mois 2
Une ligne de chaque langue, pour un an 20
ABONNEMENTS. Les personnes qui prennent pour plusieurs personnes, ou pour une Compagnie, payent $60; les agents qui ont un nombre d'abonnés payent $10 pour chaque 10 abonnés.
Le prix de la feuille du dimanche est de 5 cents en sus.
LES ANNONCES qui ne seront pas remises avant 10 heures du matin, ne seront insérées que le jour suivant.
LES ANNONCES qui ne seront pas marquées du nombre de fois que doivent paraître les annonces de vente, &c. &c. seront payées au taux des annonces ordinaires.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour un temps indéfini, doivent être payées d'avance, sauf le cas où elles seraient de la part d'un abonné.
LES ANNONCES qui ont rapport à une affaire personnelle, ou qui, quoique sans rapport avec elle, auraient le double du prix ordinaire, ne seront pas insérées.
LES ANNONCES qui ne sont de la ligne ordinaire des affaires d'une nature particulière, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, ventes en certains délais à vendre, à louer, à louer, à louer, ventes mortuaires, ventes publiques en gérant, etc., doivent payer en proportion de leur longueur.
AUCUNE ANNONCE ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un abonné.
LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, ne sont considérés comme jouissant du droit de la presse, lorsque la gazette les plaide, payent double.
LES ANNONCES de nature à faire les éloges publics et toutes annonces d'une nature politique, payeront double du prix ordinaire.

STEAMER ONLY NEW YORK ET LIVERPOOL

THE STEAMSHIP GREAT WESTERN,
Commandant Thomas Hewson, Lieut. M. R.
Partira de New-York le 1er juillet prochain.
Pour fret ou passage, s'adresser à
CHARLES MARSHALL & Co.
Consignataires, 14 Rue Pearl.
Le navire MARY KINGSLAND, capitaine Stevens, ayant de bonnes dispositions, partira régulièrement le dix du mois.
S. & J. P. WHITNEY & Co.

PAQUEBOT REGULIER NOUVELLE-ORLEANS
Pour la belle St. Louis, Pauline Blanchard, Mississippi, Capitaine Hill, Belle-Ile, Alabama, Louisiana, Louisiane, Louisiane, Louisiane